Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Avignon accueille les femmes victimes de violences



Dans la continuité des actions menées par la ville d'Avignon pour la protection des femmes victimes de violences, comme la réhabilitation d'un bâtiment situé route de Tarascon pour l'hébergement de celles forcées de quitter leur domicile, un dispositif d'accueil est désormais mis en place dans six lieux d'Avignon.

Accompagnée de trois policiers municipaux suppléants, la brigadière-cheffe principale Corinne Mallet s'est rendue dans les mairies annexes du Pont-des-Deux-Eaux, de Montfavet, de Monclar et de la Trillade, ainsi que dans les postes de police municipale du centre-ville (place Pie) et de Saint-Chamand, où des espaces dédiés ont été mis en place afin d'accueillir, écouter et orienter dans les meilleures conditions les femmes victimes de violences.

Impulsé par la Ville et fort d'un partenariat avec le tissu associatif local (Rheso, Olef Vaucluse,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

L'embellie, le Cidff 84, le Collectif du Droits des femmes, le Planning Familial et l'Amav), ce dispositif sera coordonné avec le Service de protection des familles de la police nationale. Une formation sur « la problématique des violences conjugales, comprendre pour mieux accueillir et orienter » dispensée par l'association Rheso a été suivie par les quatre policiers municipaux, cinq agents d'accueil des postes de police municipale annexes et trois médiateurs du département 'Tranquillité publique'.

Permanences :

- Pont des Deux Eaux (Mairie annexe 7 rue Laurent Fauchier) – lundi après-midi de 14h à 17h
- Centre-ville (Poste de Police municipale annexe Place Pie) – mardi et vendredi après-midi de 14h à 17h
- Trillade (Mairie annexe 106 avenue de la Trillade) – jeudi matin de 9h à 12h
- Saint-Chamand (Poste de Police municipale annexe 11 avenue Antoine de St-Exupéry) – jeudi après-midi de 14h à 17h
- Montfavet (Mairie annexe 8 square des Cigales) – vendredi matin de 9h à 12h

Adresse mail : permanences@mairie-avignon.com. Numéro de téléphone unique accessible tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h : 07 61 10 24 82

La région va continuer à aider la justice

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Renouvelée pour la période 2021-2023, la convention – unique en France à être signée par une région – apporte une touche de proximité à une justice qui en a bien besoin. Et qui va dans le sens de la réforme actuelle de ce houleux ministère.

« Je ne sais pas quoi dire, sinon que je suis très heureux d'être dans ce dispositif qui est un partenariat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

initié pour la première fois entre une région et le ministère de la justice, représenté par les Cours d'appel d'Aix, Nîmes et Grenoble ainsi que les services de protection de la jeunesse et des services pénitentiaires ». Fier de faire la promotion des 'valeurs de la République', Renaud Muselier a choisi de les illustrer dans le domaine de 'l'autonomie des jeunes et de la prévention de la violence et de la délinquance sous toutes ses formes'. Mais comment réconcilier l'action et le pouvoir ?

Ce pragmatique s'interroge : « comment se fait-il qu'à chaque fois, les jeunes délinquants recommencent à mal agir et n'arrivent jamais à un métier ? » Pourquoi en matière de violence conjugale ou de mise en application d'un travail d'intérêt général, la justice donne l'impression de travailler comme un alpiniste en tong, privée des moyens de faire appliquer les peines et d'assurer le suivi des individus dangereux ?

> **« Les plus faibles ont besoin de Police et de Justice et doivent pouvoir faire leur faire confiance », clame le président du Conseil régional.**

L'accès au droit reste toujours mystérieux…

Avec la loi de 2014, la justice s'est pourtant ébrouée. Depuis lors, les régions sont compétentes en matière de formation professionnelle des personnes placées sous-main de justice.

Et chaque tribunal de grande instance – devenu tribunal judiciaire – a obligation d'avoir un bureau d'aide aux victimes. Il est géré par une association chargée d'accueillir gratuitement les victimes d'infractions pénales. Leur rôle est de renseigner, orienter et accompagner ces personnes dans leurs démarches. Jusqu'à ce tournant, « la justice traitait, en priorité, l'auteur des faits en s'attachant à punir. Le procès qui en résultait ne réparait pas tout ; la victime se trouvant souvent peu considérée », retrace Magali Blasco, dirigeante de l'Association de médiation et d'aide aux victimes (Amav) qui aide et informe plus de 3000 victimes de crimes et délits par an dans notre seul département de Vaucluse.

« Notre rôle est d'aller vers la victime car dès le dépôt de plainte, l'institution se montre très éloignée du public. Les gens ont du mal à comprendre la complexité du cours de la justice et son organisation », juge celle qui a plus de 20 ans de recul dans le domaine de l'aide aux victimes dont l'accès au droit reste toujours mystérieux…

Un exemple : la plateforme téléphonique nationale (116 006) recevant les appels de victimes de violences conjugales n'est à l'origine que de 8 dossiers sur les 3000 traités par l'Amav qui en a pourtant doublé le nombre entre 2015 et 2019. « Ce qui est vraiment important, c'est la proximité avec la victime qui se joue à travers une bonne présence sur le territoire (28 communes vauclusiennes), une relation étroite avec les services de chaque juridiction et une offre de service de qualité », en conclut logiquement Magali Blasco.

Ainsi, l'association apporte son aide sur quantité de sujet : aide juridictionnelle, modèle de constitution de partie civile, suivi des dossiers, indemnisation, accompagnement en vue d'audience, médiation pénale,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

ou soutient psychologique. « Nous avons des échanges douloureux avec des personnes très en colère à qui l'on va, par exemple, notifier un classement sans suite de leur affaire par le parquet alors que celle-ci a engendré beaucoup de souffrance. » Tout ce travail est soutenu par le conseil régional depuis 2018.

« Notre budget d'aide aux victimes de 2019 (435 000 euros) a été pris en charge à hauteur de 18% par le Conseil régional (80 000 euros) », se réjouit la directrice de l'Amav.

Où en est la fameuse « justice de proximité » ?

Cette initiative régionale va se poursuivre et sans doute s'étendre, Renaud Muselier l'ayant présentée à ses collègues présidents de conseil régionaux au travers du réseau France Région qu'il dirige au moment même où la « justice de proximité » est sur les rails avec un budget de 41M€ et un millier d'emplois supplémentaires.

De quoi s'agit-il ? Ne plus passer devant un juge – c'est déjà le cas – dans un très grand nombre de dossier. Là, il s'agit d'élargir les alternatives aux poursuites en donnant aux procureurs la possibilité de mettre en place un dispositif de réparation de l'infraction obligeant, par exemple, le délinquant à remettre en état les lieux ou objets qu'il aurait dégradés ou détruit.

L'auteur des faits pourra être invité à participer au financement d'une association d'aide aux victimes – comme l'Amav – jusqu'à 3 000 €, contribution qualifiée de 'citoyenne' par les auteurs de la proposition de loi.

Le texte prévoit une simplification de la mise en application d'un travail d'intérêt général dont les délais d'exécution sont actuellement proches du franchissement de l'Everest (14 mois). Quels moyens de contrôle aura le parquet sur le respect de ces mesures de réparation, d'éloignement, ou de travail non rémunéré ? Nul ne le sait encore, car aucune sanction n'est pour l'instant prévue en dehors de la poursuite de l'infraction initialement constatée. Cependant, l'intention de fonder l'accès au droit et à la réparation sur des fondements pragmatiques et une justice qui incarne son action réparatrice au plan local paraît de bon augure pour en humaniser les décisions et leur donner une portée.

La 'convention justice' en chiffres

La région va continuer à aider la justice au travers d'un dispositif d'aide aux victimes et d'insertion des jeunes sous main de justice (4,6 M€) pour la période 2021 à 2023.

Rappelons que le Vaucluse regroupe un tiers de la population du ressort de la Cour d'appel de Nîmes et dispose de cinq juges des enfants ayant pris 6500 mesures éducatives et 900 sanctions en 2019. « Nous avons dans toute la région 70 actions de formation qui sont dispensées dans les établissements pénitentiaires, représentant environ 2 000 places achetées, pour des formations qualifiantes, pré-

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

qualifiantes, et ‘professionnalisantes’ pour les jeunes. Avec un taux de sorties positives – pas de récidive – dans 62% des cas », relève Renaud Muselier. « C’est un dispositif sur lequel on a du recul, également sur le volet d’aide aux victimes. La première convention ayant permis d’accompagner au total 20 000 personnes dont 4 700 femmes victimes de violences conjugales, par exemple. On a aussi 7 300 permanences d’accueil dans les tribunaux, commissariats, gendarmeries, maisons de justice ou associations » abonde Sonia Zidate, vice-présidente du conseil régional, déléguée aux solidarités.

Violences conjugales : 22 places d’hébergement supplémentaires en Vaucluse



En 2020, l’Etat a créé 22 places d’hébergement à même d’accueillir des femmes et des enfants pour les mettre en sécurité (il a aussi financé dans l’urgence près de 500 nuitées durant le 1er confinement). Ces places ont été implantées dans des secteurs jusqu’à maintenant peu pourvus (Apt, bientôt Cavaillon, Avignon, Carpentras). Après avoir appelé un numéro d’urgence (3919, 115, 114…), les femmes concernées sont orientées par le SIAO (Service intégré de l’accueil et de l’orientation) vers les associations gestionnaires (Hapa, Habitat et Humanisme, Rhéso) qui vont les accompagner afin de les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

loger en toute sécurité et de récréer les conditions d'une vie familiale. Le Siao peut acheminer les femmes dépourvues de moyen de transport au moyen de bons de transports en taxis. Parallèlement, le Siao coordonne un dispositif qui permet l'accompagnement socio-judiciaire de ces personnes, en partenariat avec l'association Rhéso. Entre 2018 et 2019, le nombre d'appel provenant du Vaucluse au numéro national est passé de 258 à 419, soit une augmentation de 62,4 %.

Augmentation des dépôts de plaintes

Par ailleurs, un poste d'intervenant social rattaché au groupement départemental de gendarmerie, dont le recrutement est placé sous l'égide de l'Amav (Association de médiation et d'aide aux victimes), doit être basé à Apt. Il est aussi prévu la création d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile, particulièrement mobilisée sur les violences intrafamiliales, au sein de la gendarmerie de Vaucluse.

Enfin, un centre de prise en charge des auteurs de violences doit voir le jour en 2021. Ce projet porté par Rhéso associe l'Amav, le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) et l'unité de psychiatrie légale et de victimologie du centre hospitalier de Montfavet.

Ces mesures interviennent dans un contexte où les violences faîtes aux femmes sont en augmentation : +11% de dépôts de plaintes en 2019 (plus de 2 200 plaintes, dont 1 050 dans un contexte intrafamilial). Et encore, selon l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) seulement 20% des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles déclarent avoir porté plainte.

4 décès de femmes en 2019 dont 3 dans un contexte conjugal

En 2019, on a recensé 4 décès de femmes (contre 1 en 2018), dont 3 au moins correspondent à un contexte conjugal. Dans le domaine des coups et blessures, près de 7 plaintes sur 10 interviennent au sein de la famille. Et si les plaintes pour viol sont en baisse cela correspond globalement à la baisse des plaintes pour viol hors de la famille (41 en 2018, 30 en 2019), alors qu'elles augmentent significativement pour les viols intra-familiaux (presque un sur deux entrent dans cette catégorie).

Ouverture d'un point d'accueil éphémère pour les femmes victimes de violence au Centre commercial le Pontet Avignon-Nord

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



La société Ceetrus et l'hypermarché Auchan ont installé un local pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales. Elles sont accueillies, en toute confidentialité, par deux associations : l'Amav (association de médiation et d'aide aux victimes) et le Planning Familial. Les professionnelles et bénévoles leur prodigue, en fonction de leur situation, aide, conseil et prise en charge en fonction. Plusieurs personnes s'y sont déjà présentées fragilisées par la période du confinement prolongé laissant apparaître d'avantage de violences intrafamiliales. Elodie Goumet, déléguée aux droits des femmes, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, ainsi que des responsables de la gendarmerie s'y sont rendus pour montrer leur soutien à cette initiative. Le local a ouvert ses portes le 14 avril et les fermera à la fin du confinement. Il est ouvert du lundi au vendredi de 13h à 17h. Zac Saint-Tronquet.

Les infos pratiques

Les associations vauclusiennes

Rheso, pour le femmes victimes de violence du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 04 90 60 36 84 contact@rheso.fr

Planning Familial

Permanence des conseillers conjugaux et familiaux du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17. Gynécologie médicale, sur rendez-vous au 04 90 87 43 69 & planfamilial84@aol.com

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Amav, Association d'aide aux victimes d'infractions pénales du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h. 0490 86 15 30 amav84@wanadoo.fr

CIDFF, Centre d'informations juridiques pour femmes victimes de violences du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h 04 90 86 41 00 & accueil@cidff84.org

L'Embellie, association de soutien des personnes majeures concernées par la prostitution. Accueil téléphonique de 9h à 17h 04 90 85 08 17 & lembellie3@wanadoo.fr

http://vaucluse.gouv.fr, rubrique Services de l'Etat, droits des femmes et égalité femmes/hommes

Les numéros nationaux

3919 numéro d'écoute et d'aide.

Plateforme de signalement en ligne des violences : arretonslesviolences.gouv.fr et www.service-public.fr

En cas de danger grave et immédiat composer le **17** ou envoyer un sms au **114.**

115 pour le Samu social et obtenir un hébergement d'urgence.

Pour les personnes sur le point de devenir elles-mêmes violentes composer le **08 019 019 11**. Pour l'IVG (Interruption volontaire de grossesse et ou obtenir une contraception composer le **08 00 10 10**.

Composer le **119** si l'on est témoin, même auditif de violence commise sur un enfant ou un adolescent ou si ceux-ci paraissent en danger.